



Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 7 février 2014

Présents : BERNAT-SALLES Philippe, BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : SCARSI Claude, JACQUET Michel, PRADIER Grégory, BANA Philippe, GARCIA François, MANTEL Cécile.

Excusés : MYARO Nodjialem, MANOUVRIER Alexis, PECQUEUX-ROLLAND Véronique.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

Le Bureau Directeur valide le procès-verbal de sa séance du 10 janvier 2014 avec une modification proposée par Claude SCARSI soulignée dans le paragraphe suivant : « *Claude SCARSI présente un projet de Décision modificative dans le cadre du processus budgétaire fédéral. Il demande qu'il soit possible de soumettre au vote des délégués en Assemblée Générale, la faculté de faire en cours d'année, au mois de septembre, un point pour réactualiser la répartition du budget en fonction des évènements qui auront affecté les engagements budgétaires de l'année en cours. Ces réorientations seront explicitées lors de la présentation du résultat du compte financier. Pour cela, il propose de dissocier administrativement le suivi comptable et le suivi de gestion, compte-tenu de la présence de personnels affectés à cette nouvelle tâche. Enfin, au regard des prévisions de résultat, il propose différentes possibilités d'affectations.* »

Philippe BANA fait le point sur sa visite à la Ligue de Guyane et notamment ses rencontres avec les institutionnels locaux (Région, Conseil Général, Mairie, DRJS et CROS) et avec les élus du Conseil d'Administration et des clubs. Il évoque une excellente nouvelle pour l'emploi avec la mise en place d'un conseiller territorial handball, la création de 5 Emplois d'Avenir au-delà des 4 déjà existants (avec une prise en charge par la Ligue du management des emplois) sur les 3 zones du territoire et la perspective d'un emploi dans le cadre des chargés de développement en remplacement d'Agathe ALAIS qui pourrait occuper le poste de CTH. Un local va également être mis à disposition de la Ligue. Il souligne la volonté des élus locaux d'aider le handball à partir d'un projet bien structuré. La Guyane pourrait être une base avancée pour Rio 2016 avec la perspective d'une rencontre internationale. Le Président constate que la situation s'est considérablement améliorée. Claude SCARSI indique qu'une vigilance reste maintenue sur le suivi financier. Le Bureau Directeur se réjouit de cette amélioration, confirme la continuité du suivi financier et adresse tous ses vœux au handball guyanais. Le Bureau Directeur remercie et félicite Philippe BANA pour la conduite de sa mission.

Philippe BANA fait le point sur l'Euro masculin qui vient de se dérouler au Danemark. Il constate et trouve encourageante que « l'usine continue à fabriquer des joueurs susceptibles de répondre à nos aspirations ». Cela confirme l'efficacité actuelle de notre système de détection et de formation avec l'émergence de 3 à 4 joueurs d'une nouvelle génération. Il souligne la sérénité du management de Claude ONESTA et les apports techniques de Didier DINARD. La victoire aux Championnats d'Europe ouvre droit à une qualification directe pour le mondial au Qatar en janvier 2015, mais pas pour les prochains Championnats d'Europe de 2016. A partir de là, une réflexion est en cours pour une tournée de l'Equipe de France A Masculine, en Juin 2014 en Guadeloupe. La perspective d'une offre d'un match en Martinique est aussi à l'étude. Il s'agirait à la fois d'un temps de récupération et de promotion.

Joël DELPLANQUE confirme qu'il faut viser un match international pour aider à la promotion du handball sur le continent Sud-Américain avec l'utilisation de nos départements d'outre-mer des Caraïbes. Philippe BERNAT SALLES profite de ces échanges pour adresser ses félicitations à la FFHB pour les résultats de l'Equipe de France A Masculine.

Le Président et Michel JACQUET rendent compte des derniers développements relatifs à la Maison du handball précisant que la solution qui autoriserait la construction d'un hébergement a été trouvée. Une étude sera confiée à une société mixte proche du Conseil Général du Val de Marne qui, à partir des études existantes,

sera en mesure de fournir un programme et les couts liés à sa réalisation et à son fonctionnement. Pour que le contrat de plan Région-Département puisse être saisi les études et les décisions devront être prises pour la fin de l'année 2014.

Le Président revient sur la réunion qui a rassemblé KENEO et SELLA COMMUNICATION au sujet du Mondial 2017 et l'articulation marketing/communication. Compte tenu de la proposition de Sella-communication en séance, une nouvelle réunion est programmée le 27 février.

En ce qui concerne les ressources humaines, une situation générale sera présentée au prochain Bureau directeur eu égard à l'ampleur des mouvements.

François GARCIA rappelle qu'en début de saison, Alain KOUBI lui avait demandé de travailler à l'extension de l'indemnisation aux frais réels pour les arbitres des groupes G2 à G4. Compte tenu de la sensibilité de ce dossier, ce sujet un point sur l'état d'avancement sera à l'ordre du jour du prochain Bureau Directeur. Jacques BETTENFELD souhaite qu'au terme du travail sur ce dossier, un article soit publié dans le HandMag pour communiquer auprès des territoires et expliquer la démarche.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité le texte proposé par la Commission des Statuts et de la Réglementation au sujet de l'expérimentation de la démarche du Languedoc Roussillon.

« La dernière assemblée générale de la Ligue du Languedoc-Roussillon a décidé de mettre en œuvre un projet novateur en matière de gestion de l'arbitrage, tant dans le domaine du renouvellement de l'arbitre, de sa formation et de sa désignation. Ce projet est dénommé "Arbitrer en Languedoc-Roussillon". Le Bureau Directeur salue cette initiative. Toutefois, dans un souci de transparence et équité vis-à-vis des autres clubs de niveau national, le Bureau Directeur demande à la Commission nationale des statuts et de la réglementation de suivre tout particulièrement le dispositif mis en place. Celui-ci doit permettre notamment aux clubs de cette Ligue évoluant au niveau national de satisfaire les exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement dans le domaine "Arbitrage".

Cécile MANTEL rappelle les étapes des travaux qui ont déjà eu lieu au sujet du rapprochement de la CNACG et de la CNCG avec les différentes rencontres, notamment entre les Présidents des deux commissions : Jean DI MEO et Francis SEREX. Il ressort aujourd'hui que les parties sont en accord sur le fait que le contrôle de gestion relève, en vertu du code du sport, des missions de service public de la fédération, cette dernière pouvant accorder une subdélégation à la LNH pour le suivi de la D1M. Parmi les perspectives, il y a l'extension d'un contrôle de gestion sur la N1 voire la D3 si elle est créée, à travers la mise en place d'un dispositif « VAP » comme il existe en D2F. CNCG et CNACG ont convenu d'assurer la transparence et l'indépendance des organes de contrôles à travers, notamment, la publication des bilans et comptes de résultat de l'ensemble des clubs. A ce jour, Francis SEREX et Cécile MANTEL ont adressé à la CNACG les bilans et budgets détaillés des clubs de ProD2. Ils attendent en retour ceux des clubs de la LNH. Une réunion des deux commissions est prévue fin février/début mars 2014 pour poursuivre les travaux. Philippe BERNAT SALLES propose ainsi qu'au terme de toutes ces rencontres, une réunion des deux Bureaux directeurs, à l'identique de celle d'octobre, puisse se tenir.

Le Président se montre favorable et demande que soit traités à cette même occasion, les autres dossiers en cours comme l'arbitrage, la création éventuelle d'une D3 et le dispositif sur Joueur Formé Localement. Sur ce dernier sujet, Philippe BANA précise qu'une réunion est programmée fin février et que les parties sont en passe de trouver un accord. Enfin, sur proposition d'Alain KOUBI concernant le règlement des frais d'arbitrage, le Bureau Directeur valide le principe que la LNH n'ait à payer les cartes d'abonnement que pour les arbitres officiant dans les compétitions de la LNH (soit à périmètre quasi constant à celui de l'an dernier). Un avoir sera donc établi en conséquence.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité, en application de l'article 2.1 du règlement des réclamations et litiges et de l'article 2.1 du règlement disciplinaire, la demande du Comité du Loiret visant à confier à la Ligue du Centre le traitement, en première instance, des affaires départementales des réclamations et litiges et des affaires disciplinaires, pour l'ensemble de la prochaine olympiade selon les conditions prévues par cet article et la convention signée par les deux structures.

Le Bureau Directeur valide, sur proposition d'Alain KOUBI, la demande de prêt FIF de la Ligue de Bretagne pour l'acquisition d'un local. La validation de la demande de la Ligue du Dauphiné-Savoie est reportée car le dossier n'est pas à ce jour complet.

A la demande des clubs de ProD2, réunis le lundi 3 février 2014 au siège de la FFHB, le Bureau Directeur confirme l'information parue sur la circulaire de la COC en début de saison 2013-2014 qui exclut de la règle du brûlage les 5 jeunes joueurs des équipes réserves autorisés à doubler sur un même week-end en ProD2 et en équipe réserve Nationale. Ces 5 joueurs, sous condition d'avoir reçu l'autorisation à la fois du DTN et du corps médical (avec production d'un certificat médical spécifique identique à celui des joueurs de centre de formation), sont autorisés à doubler et ne seront jamais brûlés. Par conséquent, l'article 5.c du Règlement général des compétitions nationales est complété comme suit :

« c) Tous les joueurs quel que soit leur statut ayant évolué plus de N/2 fois en équipe première (si deux phases de championnat – type play-offs –, le calcul se fait dès la phase régulière) ne pourront plus évoluer en équipe réserve dans les championnats nationaux.

Pour la définition du N/2, les dispositions de l'article 95.2 des règlements généraux sont applicables.

Sanction = match perdu par pénalité.

Cette règle ne s'applique pas aux joueurs en formation (convention homologuée par DTN **avec autorisation de doubler**) et **à ceux des équipes réserve de ProD2** autorisés à doubler par le DTN), qui ne seront jamais « brûlés » ».

Le Bureau Directeur évoque la saisine dont a fait l'objet la FFHB de la part de l'ARJEL suite au courrier adressé par la société Betclic sollicitant un complément sur la liste des supports de paris en ligne autorisés pour le Handball. Le Bureau décide de rejoindre la position et les décisions du Bureau Directeur de la LNH :

« En conséquence, sur les différents items proposés, voici la position de la LNH telle qu'exprimée par son bureau, après avoir recueilli l'avis de l'AJPH :

- Ajout de Première équipe à X buts : refuser : paris intermédiaire (à tout moment qui plus est), une seule équipe pouvant influencer sur le résultat

- Ajout de Première équipe à X buts en 2^{ème} mi-temps, refusé : paris intermédiaire une seule équipe pouvant influencer sur le résultat

- Ajout de Réussite à un jet de 7 mètres, une fois accordé. Refuser : paris intermédiaire, un seul joueur pouvant influencer sur le résultat

- Suppression de score à la mi-temps (proposition éventuelle de réexamen FFHB) : ne pas supprimer cet item : le risque consistant en ce que les 28 joueurs s'entendent. ».

Une réponse en ce sens sera donc adressée à l'ARJEL.

Le Président revient sur le courrier de la Présidente de la LFH à l'EHF. Et Cécile MANTEL complète en faisant le point sur les échanges avec l'institution Européenne, concernant le mode de calcul du ranking européen et les évolutions récemment apportées au système de répartition des places dans les différentes Coupes d'Europe. Précisément dans son courrier à l'EHF, Nodjalem MYARO a vivement regretté que la LFH n'ait pas été informée, avant la réforme décidée en décembre, des évolutions mises en œuvre par l'EHF compte tenu de leur impact sur les clubs de la LFH (notamment en Ligue des Champions ou le nouveau système ne permettra plus aux clubs féminins français d'atteindre un rang permettant 2 équipes qualifiées directement). Philippe BANA dit qu'il y a une évolution en cours qui pourrait nous être avantageuse, contrairement à l'analyse qui peut être faite de prime abord. Il indique être, pour l'instant, favorable à cette évolution réglementaire. Pour la poursuite du suivi de ce dossier, le Président DELPLANQUE prône une démarche commune FFHB, LNH, LFH.

Le Bureau Directeur, prévu initialement les 21 et 22 février à Metz est reporté au vendredi 28 février 2014 à partir de 12h00 au siège de la fédération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général